

Convocation

Les actionnaires de CCF SA sont convoqués à **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**
le jeudi 1^{er} juin 2023, à 16h30, au Centre de conférences de la Banque Cantonale du Valais à Sion.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du secrétaire et des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022
4. Message présidentiel
5. Rapport de gestion 2022
6. Comptes 2022
7. Rapport de l'organe de révision

8. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2022.

9. Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

Bénéfice disponible	(Fr.)
Bénéfices cumulés	286'380.23
Bénéfice de l'exercice	204'835.06
Solde à disposition	491'215.29
Proposition d'utilisation	(Fr.)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	11'000.00
Dividende actionnaires B 3%	217'155.00
Report à compte nouveau	263'060.29
Total	491'215.29

10. Décharge aux organes responsables

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux organes responsables.

11. Modification statutaire : augmentation du capital-actions (art. 7 statuts)

Proposition du CA : approbation de la modification (en annexe).

12. Élection de l'organe de révision (art. 28)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire BDO SA en qualité d'organe de révision.

13. Divers

L'Assemblée générale sera suivie d'un exposé de **M. Franz Julen, Président des Remontées mécaniques de Zermatt et du comité d'organisation du Matterhorn Cervino Speed Opening** sur le thème : « Stratégie des Zermatt Bergbahnen et les épreuves d'une Coupe du monde de ski ».

Celle-ci précédera le traditionnel apéritif.

Sion, mai 2023

CCF SA

Centre de Cautionnement et de Financement SA

Pascal Perruchoud

Jacques Métraille


Président
Directeur

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite (ci-jointe), par un autre actionnaire. Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

Assemblée générale ordinaire de CCF SA, 1^{er} juin 2023
Pt. 7 de l'OJ - Modification statutaire : augmentation du capital-actions

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de modifier comme suit l'article 7 des Statuts :

TEXTE ACTUEL

Article 7

Le capital-actions est fixé à CHF 12'390'850.- (douze millions trois-cent-nonante mille huit-cent-cinquante francs). Il est divisé en 247'817 (deux-cent-quarante-sept mille huit-cent-dix-sept) actions nominatives de CHF 50.- (cinquante francs), entièrement libérées, soit 103'047 (cent-trois mille quarante-sept) actions A et 144'770 (cent-quarante-quatre-mille sept-cent-septante) actions B.

NOUVEAU TEXTE PROPOSE
(modifications soulignées)

Article 7

Le capital-actions est fixé à CHF 17'390'850.- (dix-sept millions trois-cent-nonante mille huit-cent-cinquante francs). Il est divisé en 347'817 (trois-cent-quarante-sept mille huit-cent-dix-sept) actions nominatives de CHF 50.- (cinquante francs), entièrement libérées, soit 103'047 (cent-trois mille quarante-sept) actions A et 244'770 (deux-cent-quarante-quatre-mille sept-cent-septante) actions B.

Ordentliche Generalversammlung der CCF AG, 1. Juni 2023
Punkt 7 der Traktandenliste – Statutenänderung: Kapitalerhöhung

VORSCHLAG DES VERWALTUNGSRATS

Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Artikel 7 der Statuten wie folgt zu ändern:

AKTUELLE FASSUNG

Artikel 7

Das Aktienkapital beträgt Fr. 12'390'850.- (zwölf Millionen dreihundertneunzigtausendachthundertfünfzig Franken). Es ist eingeteilt in 247'817 (zweihundertsiebenundvierzigtausendachthundertsiebzehn) Namenaktien mit einem Nennwert von je Fr. 50.- (fünfzig Franken). Das Aktienkapital ist voll liberiert, und zwar in 103'047 (einhundertdreitausendsiebenundvierzig) A-Aktien und 144'770 (einhundertvierundvierzigtausendsiebenhundert-siebzig) B-Aktien.

VORGESCHLAGENE ÄNDERUNGEN
(Änderungen sind unterstrichen)

Artikel 7

Das Aktienkapital beträgt Fr. 17'390'850.- (siebzehn Millionen dreihundertneunzigtausendachthundertfünfzig Franken). Es ist eingeteilt in 347'817 (dreihundertsiebenundvierzigtausendachthundertsiebzehn) Namenaktien mit einem Nennwert von je Fr. 50.- (fünfzig Franken). Das Aktienkapital ist voll liberiert, und zwar in 103'047 (einhundertdreitausendsiebenundvierzig) A-Aktien und 244'770 (zweihundertvierundvierzigtausendsiebenhundert-siebzig) B-Aktien.